



Groupe de travail : « bilan des politiques d'action sociale 2023 » 11 février 2025 COMPTE-RENDU

Paris, le 13 février 2025

L'UNSA était représentée par Émilie CERISIER, Martine FONTAN et Jérôme CHAUR.

Ce groupe de travail a pour objectif de présenter annuellement une photographie de l'action sociale au sein du ministère de l'Agriculture

Activité ASMA

Pour rappel, l'ASMA est l'association d'Action Sociale, Culturelle, Sportive et de Loisirs du Ministère de l'Agriculture.

Elle a reçu une subvention 2023 de 3 257 815 € et a présenté un total de charges de 3 940 970 €. 49 % du montant sont versés aux Asma départementales, 55 % réservés pour les offres d'activités ASMA nationales et 16 % réservés au fonctionnement de l'ASMA (personnel et frais de déplacement). Le fonds de roulement a diminué de 613 832 € par rapport à 2022, atteignant 1 561 215 €, soit un taux de 39 %. Ce taux est la limite basse recommandée par le commissaire aux comptes.

Bilan 2023 des activités nationales : (1 802 949 €)

En 2023, la participation aux activités nationales s'est élevée à 1 802 949 €, répartie comme suit :

41 % aux séjours	5 % aux sports
39 % à la jeunesse	2 % à la culture
12 % aux voyages	1 % aux croisières côtières

Hormis le sport, les agents versent une participation selon l'activité ; en moyenne, l'apport en financement représente entre 39 % du budget total (secteur jeunesse) et 63 % (secteur voyages).

Le subventionnement individualisé varie selon les secteurs. La subvention moyenne est de 50 % sauf pour 2 secteurs où la subvention varie plus fortement selon le quotient familial :

- de 10 à 65 % pour le secteur « familles »,
- de 20 à 90 % pour le secteur « jeunesse ».

Les organisations syndicales ont souligné que la subvention, revalorisée en 2025, n'avait pas été augmentée depuis 2009, entraînant un passif important. L'action sociale est cruciale pour l'attractivité et le bien-être des agents, nécessitant une visibilité sur les montants versés par le ministère pour pérenniser l'action de l'ASMA.



L'administration a répondu que la revalorisation a été réalisée dans un contexte budgétaire contraint, représentant déjà un effort. Le ministère défend le modèle ASMA en interministériel, mais ne peut actuellement garantir une visibilité. Des choix d'actions plus importants devront être faits en fonction du budget disponible.

Prêts sociaux :

Ces prêts ont concerné 75 % de femmes et 25 % d'hommes pour un montant moyen de 2 428 €, en majorité des personnes seules et sans enfant. 41 % des bénéficiaires étaient dans l'enseignement technique.

L'UNSA a questionné l'administration sur :

- le faible pourcentage de bénéficiaires sur les prêts ASMA pour les QF les plus bas par rapport à d'autre QF plus confortables.
- la catégorie « Nombre d'aides accordées » indiqué à 0.

Réponse du président de l'ASMA : Sur les bénéficiaires, le prêt ASMA est de 3 000 € et est en fonction du besoin et du dossier mais pas particulièrement discriminé par rapport au QF. Le faible taux est lié au nombre de demandes sur ces QF par rapport aux autres.

Sur les aides accordées : ce type d'aide est une aide financière immédiate et non remboursable. En 2023, il n'y a pas eu de demande.

Réponse de l'administration : Pour les prêts ASMA, il y a une imbrication entre l'aide ASMA et l'aide sociale du ministère. L'aide donnée par le ministère est sans condition de remboursement. Les faibles coefficients font plus facilement une demande à l'aide sociale du ministère plutôt qu'au prêt de l'ASMA.

Année 2024 :

Pré bilan : l'ASMA s'est attachée à :

- limiter le nombre de refus du secteur séjours
- développer les colos 100 % ASMA.
- attirer plus d'agents vers la culture
- maintenir le lien social national avec le sport
- développer le nombre de bords (voile)

Action sociale du ministère :

Bilan Prévoyance et Santé :

Le **bilan 2023** présente l'avant dernière année des offres de complémentaires santé et prévoyance « **référéncées** ». Pour rappel, 3 organismes : Harmonie Fonction Publique, AG2R et Groupama. Harmonie est l'organisme le plus choisi (plus de 95 % des agents). **Depuis 2025**, la complémentaire santé est assurée par MERCER et la prévoyance par Harmonie Mutuelle.

Pour 2023, le principal enseignement est une augmentation des adhérents par rapport à 2022.

Le ministère a versé 600 000 € au titre du « transfert de solidarité ». C'est en complément des 15 € versés à chaque agent du ministère. Le but de ce versement est de limiter les hausses de cotisations et/ou de proposer des améliorations de remboursement. Ce montant a été réparti entre les trois organismes selon le nombre d'adhérents.

Logement :

Le ministère gère les logements pour l'administration centrale, avec 338 agents inscrits et 114 logés en 2023 (logements ministériels, interministériels ou via des bailleurs). Il dispose également de logements d'urgence attribués sur rapport de l'assistance sociale et a proposé 48 logements pour les agents en situation de handicap en 2023.

Une faible rotation des bénéficiaires est observée, avec 50 % des logements occupés depuis 10 ans ou plus. L'objectif est de mieux gérer les flux de demandes plutôt que les stocks, évitant ainsi les refus. Le ministère souhaite favoriser les demandes des agents en sortie d'école, les mobilités géographiques vers l'Île-de-France ou les situations personnelles spécifiques.

L'UNSA a demandé une visibilité du pourcentage d'agents bénéficiant d'un logement par rapport aux demandes.

Réponse de l'administration : dès qu'un logement se libère, le ministère en informe les demandeurs. Certains agents restent sans logement ministériel en raison d'un écart entre leurs exigences et l'offre disponible.

Chaque agent peut accepter ou refuser un logement, compliquant ainsi l'attribution et expliquant un taux de 33 % d'agents logés par rapport aux demandeurs. Certains secteurs parisiens ou types de logements sont refusés. Un refus abusif peut entraîner la perte de la possibilité de demander un logement pendant plusieurs années.

Partenariat CSF :

Le Crédit Social des Fonctionnaires accompagne les agents avec des conseillers disponibles pour des projets immobiliers, crédits, et préparation à la retraite. Des webinaires sont également proposés.

ADIL 75 et Autres Dispositifs :

L'ADIL est l'agence Départementale d'Information sur le Logement. Son rôle est d'apporter des conseils d'ordre fiscal en urbanisme, rénovation énergétique ou encore apporter des réponses sur le logement social. 42 agents du ministère ont fait appel à l'organisme.

D'autres dispositifs comme l'« Immo fonctionnaire » et le « Pari Solidaire » apportent des conseils sur la location, colocation ou le développement de la cohabitation « Jeunes et seniors ».

Restauration collective sur sites parisiens :

Selon leur site de travail, les agents ont accès à 6 sites de restauration collective (AURI à Varenne, AGRAF à l'économie, ASPP à la ville de Paris, EUREST/COMPASS dans le 7^{ème} arrondissement ou MRS à Rungis).

La fréquentation et la qualité des repas progressent conformément à la loi EGALIM. L'UNSA a demandé une vision plus large de la restauration collective au sein du MASA. L'AURI est l'établissement avec le meilleur taux (62 % d'atteinte des obligations Egalim).

L'UNSA est intervenue pour que la prochaine présentation donne une vision plus large de la restauration collective pour les agents au sein du MASA et pas seulement sur PARIS. Pour rappel, AUZEVILLE est aussi un site d'administration centrale.

Proposition bien prise par l'administration. Certains indicateurs sont présents dans le Rapport Social Unique et pourront être présentés dans l'instance.

Prestations sociales et secours :

836 000 € d'aides ont été distribués en 2023 pour l'aide au logement, la culture et les sports/loisirs, la famille, le handicap, l'aide à la scolarité ou le trousseau neige.

52 % ont été réservés pour des situations d'handicap d'un enfant, 20 % pour des prestations familiales (maisons de vacances, gîtes agréés), 15 % sur le thème culture/loisir et enfin 10 % sur l'aide à la scolarité ou le trousseau neige.

Pour l'aide au secours, une commission gère les demandes. Ce sont des aides financières non remboursables réparties sur 3 thématiques : secours classiques (analyse situation sociale), secours exceptionnels (incendie, catastrophe naturelle), et aide alimentaire. Si le nombre de demandes reste stable, les montants d'aides augmentent légèrement. Les aides de secours augmentent, majoritairement pour les femmes.

L'UNSA a interrogé l'administration sur l'information ciblée vers les collègues de Mayotte durablement touchés cet hiver.

Une communication sur les aides aux secours a été faite à plusieurs reprises vers les collègues de Mayotte via différents acteurs : le directeur de la DAAF, la directrice de l'EPL, les collègues en postes à Mayotte etc...